

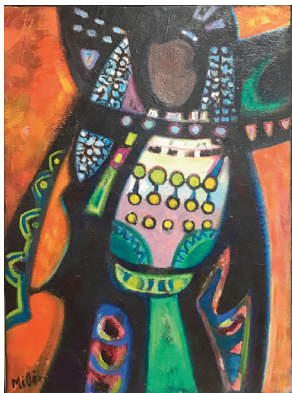
**VENTE ONLINE DU 25 AVRIL AU 3 MAI**

Clôture des enchères le 3 mai à 14 h

Vente online sur drouot.com

**DROUOT**.com

Online

**VENTE CARITATIVE DE TABLEAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PAPEC**

**Portrait d'Afrique**, acrylique sur toile  
porte une signature en bas à gauche  
MILLES 73 x 54 cm



**L'AKHAL**, composition abstraite  
signée en bas à droite,  
acrylique sur toile 50 x 60 cm



**Anne-Claire ROCHE** " Nu " Œuvre  
numérique sur plexi, signée en bas  
à droite 1/30 90 x 60 cm



**CANDÉ** « Icare », signé en bas  
à droite 80 x 65 cm

**Association PAPEC (Pro-Action Pour les Enfants - Centrafrique)**

PAPEC (Pro-Action Pour les Enfants - Centrafrique) est une association humanitaire à but non lucratif créée le 21 Juin 2016, par le Père Stéphane Mboula, aujourd'hui Président de l'association, ayant alors comme premier objectif de fonder une école à Bangui, l'école est aujourd'hui un complexe scolaire comptant plus de 600 élèves. Cette association a pour but de « restaurer l'image de l'Homme Centrafricain meurtri par la pauvreté et construire un environnement viable et vivable. Donner un avenir à 1000 enfants à travers (leurs) structures ». Elle s'axe sur de multiples domaines, notamment l'éducation, la santé, l'environnement et la culture, dans le milieu périscolaire et scolaire. En s'appuyant donc sur quatre objectifs, le premier étant de mener à bien des actions de développement en Centrafrique, le second, d'accompagner les structures centrafricaines déjà existantes, mais également de parvenir à la mise en place d'un réseau d'échanges et enfin, de permettre des rencontres interculturelles entre la France et le Centrafrique. Cette association continue d'exister grâce aux financements, que sont les dons des particuliers, les subventions, les actions de sensibilisations, les cotisations ou encore les dons d'associations et parrainage. Cette vente aux enchères est donc l'occasion de participer à ce financement.

Les règlements seront uniquement par chèque à l'étude à l'ordre de l'association (déductible des impôts 66 %)